



Rte du Bois 27
1024 Ecublens
Tél : 021 / 695 33 77
Fax : 021 / 695 33 78

(valable dès le 1^{er} août 2012)

HORAIRES

Matin : tous les jours de 8h30 à 11h30.

Après-midi: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30.

***Les Mouflets* accueillent les enfants dès l'âge de 2 ans et demi révolu jusqu'à l'entrée à l'école enfantine (CIN). Les inscriptions pour la rentrée d'août de l'année en cours se font dès le mois de janvier. Le jardin d'enfants est fermé durant les vacances scolaires d'Ecublens.**

Pour une bonne intégration et pour qu'il s'habitue progressivement, nous proposons aux parents de laisser leur enfant une heure la première fois.

L'enfant apportera une paire de pantoufles marquées à son nom, son doudou ou tout autre objet transitionnel et pour ceux qui commencent à être propres, un change complet et/ou une couche de rechange et des serviettes humides. Une collation est offerte à chaque enfant.

Les parents qui ne désirent plus confier leur enfant au jardin d'enfants *Les Mouflets* doivent en informer les éducatrices au minimum 30 jours à l'avance pour la fin d'un mois, faute de quoi le mois leur sera facturé.

Les absences ne seront pas remplacées, ni remboursées.

Le paiement s'effectue à l'avance pour 2 mois, mais au plus tard le 15 du premier mois de la période concernée. En cas de non paiement, le placement de l'enfant sera supprimé et la redevance due.

PRIORITE

La priorité est accordée en premier lieu aux enfants de la commune d'Ecublens.

TARIFS

Fréquence	Tarif	Enfants d'Ecublens	Enfants d'autres communes
2 fois par semaine	par mois	Fr. 96.--	Fr. 152.--
3 fois par semaine *	par mois	Fr. 144.--	Fr. 228.--
Dépannage, Accueil d'urgence	½ jour	Fr. 18.--	Fr. 18.--

* 3 fois: uniquement l'année avant l'entrée à l'école enfantine pour les enfants nés jusqu'au 30 juin

MALADIES

Un enfant présentant des symptômes de maladie peut-être refusé à l'entrée. Nous attirons votre attention sur le fait que dans toute collectivité d'enfants des maladies contagieuses sont inévitables.

Pour les cas d'accidents éventuels, les parents avertiront leur compagnie d'assurance privée. La commune n'intervient que pour une assurance complémentaire.

En cas d'urgence, si les parents ne peuvent être atteints, ils délèguent leur pouvoir aux responsables pour faire appel au médecin. Ils seront avertis dès que possible.

SECURITE

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'avertir les responsables si une tierce personne vient chercher l'enfant.

La porte sera fermée à clef :

- Le matin de 09h00 à 11h15
- L'après-midi de 14h00 à 16h15

En dehors de ces heures vous êtes priés de sonner.

Voici un aperçu des activités qu'Anne-Marie, Speranza, Alexandra et Tanya proposent à vos « Mouflets » afin de les divertir, de les amuser et de les intéresser :

ATELIERS PERMANENTS

- ☺ Pâte à modeler
- ☺ Bac à millet
- ☺ Sable
- ☺ Peinture

CREATIONS MANUELLES

- ☺ Bricolage
- ☺ Dessin Coloriage
- ☺ Découpage
- ☺ Collage

JEUX EDUCATIFS

- ☺ Jeux de construction
- ☺ Jeux de société
- ☺ Puzzles
- ☺ Dominos

ACTIVITES COLLECTIVES

- ☺ Cuisine
- ☺ Chants et rondes
- ☺ Activités motrices
- ☺ Contes

Nous souhaitons que ces différentes activités permettent à vos enfants d'être eux-mêmes, de s'épanouir, de s'ouvrir au monde de la collectivité, de jouer en groupe, de devenir autonomes et d'avoir du plaisir à venir aux *Mouflets* !

ANNIVERSAIRES

Nous fêtons avec plaisir les anniversaires si les parents le souhaitent en apportant un gâteau.